

Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tulle, le 19 octobre 2021

Versement de l'acompte des aides PAC pour la campagne 2021

Le versement du premier acompte des aides directes du premier pilier de la politique agricole commune (PAC) et de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) pour la campagne 2021 est intervenu les 18 et 19 octobre dernier sur le compte des agriculteurs du département.

Cet acompte concerne les aides découplées (paiement de base, paiement redistributif, paiement vert et paiement en faveur des jeunes agriculteurs), les aides aux ovins et caprins, les aides aux bovins allaitants et bovins laitiers à hauteur de 70 % du montant de l'aide, et 85 % de l'ICHN.

Il a concerné 3 319 agriculteurs corréziens pour un montant total de 60,58 millions d'euros.

Le versement du solde des aides découplées, des aides aux ovins et caprins et de l'ICHN interviendra au cours du mois de décembre 2021.